AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION FRANCE TERRE D'ASILE (FTDA)

Entre les soussignés :

La COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL,

1, place du Général Ferrié CS 60809 53008 LAVAL Cedex

ci-après dénommée Laval Agglomération et représentée par son Président, **Monsieur Florian BERCAULT,**

d'une part,

Εt

L'ASSOCIATION FRANCE TERRE D'ASILE (FTDA)

24, rue Marc Seguin 75018 PARIS

ci-après dénommée l'association FTDA et représentée par sa Directrice Générale, **Madame Delphine ROUILLEAULT,**

d'autre part,

En application de la convention pluriannuelle du Bureau Communautaire du 17 octobre 2022 enregistrée au Rang des Actes de Laval Agglomération sous le n°167/2022, le montant de la subvention attribuée par Laval Agglomération doit faire l'objet, chaque année, d'un avenant.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2023, Laval Agglomération attribue à l'Association France Terre d'Asile (FTDA) une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) pour 1 ETP.

<u>ARTICLE 2</u>: Le règlement de la subvention interviendra selon les procédures comptables en vigueur, en 2 fois, à savoir :

- 50 % de la subvention à la signature du présent avenant signé,
- ♦ 50 % en juin 2024 après fournitures des pièces suivantes :
- le rapport d'activité et la fiche synthétique de l'année 2023, objet du présent solde (fiche à renseigner avec les indicateurs de suivi / d'activité menées spécifiquement sur le territoire de Laval Agglomération)
- le compte de résultat et le bilan financier de l'année 2023, objet du présent solde,
- la fiche de poste ou « le contrat de travail » de l'agent concerné et tout document relatif à son temps de travail,
- ◆ FTDA s'engage à adresser à Laval Agglomération le bilan financier, le compte de résultats et le rapport d'activité.

ARTICLE 3: Les autres mentions portées dans la convention restent inchangées.

Établi en deux exemplaires originaux

À Laval. le

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LAVAL, d'Asile et par délégation, la Vice-présidente

La Directrice Générale de l'Association France Terre

Sylvie VIELLE

Delphine ROUILLEAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230116-S01-BC-019-2023-DE